

RÈGLEMENT



BULLETIN D'INSCRIPTION

► **Article 1**
Le CAUE des Alpes-Mantimes organise un concours départemental de photographie sur le thème :
"ARCHITECTURE & CONFINEMENT"
DANS LES ALPES-MANTIMES

► **Article 2**

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels, du

15 juillet au 31 octobre 2020. Un prix spécial jeune sera décerné aux participants de moins de 18 ans.

► **Article 3**

Le jury sera présidé par Bernard ASSO, Président du CAUE des Alpes-Mantimes.

► **Article 4**

Les critères de sélection porteront sur :

- Les qualités artistiques et techniques des photographies.
- Le respect du thème proposé.

► **Article 5**

Le dossier de participation devra obligatoirement comporter :

- 2 photographies différentes tirées sur papier photo professionnel au format A4 (21x29,7cm) en couleur ou noir et blanc.
- Le bulletin de participation dûment complété.
- le lieu précisé au dos des photos.
- Les documents ne seront pas rendus aux participants.

► **Article 6**

Les participants autorisent le CAUE à utiliser les photographies à des fins documentaires non commerciales.

► **Article 7**

Les participants autorisent le CAUE à exposer leurs travaux lors de la remise des prix.

► **Article 8**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de modification, report ou annulation du présent concours.

► **Article 9**

Date limite d'envoi des photos : 31 octobre 2020.

► **Article 10**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



ARCHITECTURE & CONFINEMENT
espace public sans public
▼ DANS LES ALPES-MANTIMES ▼

À joindre obligatoirement pour chaque photographie
(Photocopies autorisées)

Nom : Prénom :

Âge : Profession :

ou nom de l'établissement scolaire et classe :

.....

Adresse :

.....

.....

Tél. :

E-mail :@.....

Lieu de la prise de photo :

.....

►► Les photos seront mises en ligne sur notre site caue06.fr ◀◀